



12 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires

Dossier d'inscription

BREVET FEDERAL JEUNE ENCADRANT 2024/2025

Age minimum 14 ans. Avoir la licence 2024-2025 en cours de validité.

Être licencié FFTIR depuis 2 ans minimum (3^{ème} saison sportive).

Être titulaire du PSC1 ou équivalent* (voir annexe).

Validation du diplôme à partir de 15 ans.

Dossier à renvoyer au plus tard pour le 2 octobre 2024 :

par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Avant de remplir le dossier d'inscription, il est fortement conseillé au stagiaire, tuteur et président de club de lire le règlement du Brevet fédéral jeune encadrant ci-joint.

En complément vous trouverez aussi une vidéo explicative sur le lien suivant : <https://youtu.be/gJky9ifEqDI>

Nom : _____ Prénom : _____ Club : _____	Photo du candidat à joindre en numérique
---	--

ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
☎ DOMICILE		☎ PORTABLE	
E-MAIL			
N° DE LICENCE		N° DE CLUB	
NOM DU CLUB			
	<i>*Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (ou en cours d'obtention, c'est-à-dire devant impérativement être passé avant la fin de la formation).</i>		
	Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Catégorie d'âge : Minime <input type="checkbox"/> Cadet <input type="checkbox"/> Junior <input type="checkbox"/> Année dans cette catégorie : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>		

LE STAGIAIRE

Motivations pour suivre cette formation :

Discipline(s) et/ou épreuves pratiquée(s) :

Pistolet 10 m		Pistolet 25/50 m	
Carabine 10 m		Carabine 50 m	
Plateau		Autre :	

NIVEAU					
Compétition			« Cibles Couleurs »		
Aucun			Blanc		
Amical			Jaune		
Départemental			Orange		
Régional			Vert		
National			Bleu		
			Marron		
			Arc-en-ciel		

(Indiquer le meilleur niveau)

LE CLUB D'ACCUEIL POUR LES 35 HEURES DE STAGE

Nom du club : _____

Si différent du club du stagiaire : numéro du club : | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Adresse du club _____

Nombre de licenciés _____ Dont école de tir _____

Encadrement : nom des formateurs diplômés du club pouvant vous conseiller :

ANIMATEUR	INITIATEUR	BFE1	BFE2	CQP	DEJEPS	DESJEPS

LE TUTEUR

Nom et Prénom _____

Diplôme _____

E-mail _____ Téléphone _____

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE CLUB

Précisez notamment les attentes du club par rapport à la formation jeune encadrant.

DATE, NOM, SIGNATURE et CACHET DU CLUB :

Après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « lu et approuvé »)

AVIS MOTIVÉ DU TUTEUR

Cession des droits à l'image

CF. Gestion Sportive FFTIR 2023/2024 – A.1.1. Conditions P.12

Date et signature du candidat

Date et signatures des parents

*Après avoir pris connaissance des conditions générales
(avec mention « lu et approuvé »)*

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

- la présente demande d'inscription,
- PSC1 ou équivalent (*Si vous n'êtes pas encore en possession du PSC1, merci de fournir une preuve de démarche d'engagement*)
- 70 €** (comprenant les frais pédagogiques) **par virement** à réception de la convocation à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement l'inscription.

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra poursuivre la formation et rattraper les modules manqués sans frais supplémentaires (sous condition de fournir un justificatif dans les 8 jours suivant l'absence). Les modalités de ce rattrapage s'établiront au cas par cas, durant la saison en cours ou la suivante au plus tard.

>Tous frais engendrés par un rattrapage individuel au sein du club du stagiaire (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire), seront supportés par le club lui-même. Dans le cas contraire, le stagiaire se repositionnera sur le module de la prochaine formation de la saison suivante au plus tard.

>Le stagiaire s'engage à participer à une compétition officielle, obligatoire pour l'obtention de son diplôme.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir

ATTESTATION PARENTALE

Nous, soussignés,

Monsieur.....

Téléphone :

Et Madame.....

Téléphone :

Représentants légaux de

Né(e) leà

Adhérent à la société de tir deN° association

N° licence.....N° sécurité sociale.....

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à participer aux manifestations

.....
Animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements, stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles).

Les antécédents médicaux de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) figurent dans son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à le

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature **des deux** représentants légaux :

Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux représentants légaux pour authentification des signatures sauf si vous l'avez déjà envoyé cette saison pour un autre stage